

LES FOCUS DU CEG

ceG

CENTRE D'ÉTUDES
JACQUES GEORGIN

n°II

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES:
UN AVENIR À RETRACER

Septembre
2016





INTRODUCTION

L'actualité qui motive la présente publication est la résurgence de discours préconisant la poursuite du mouvement de « régionalisation » interne des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et s'attaquant, cette fois-ci, au noyau de celles-ci, à savoir la culture, l'enseignement et l'audiovisuel.

Le terme « résurgence » indique que le débat n'est pas nouveau. Le discours régionaliste fut traditionnellement wallon et socialiste ; mais aujourd'hui, au sein du MR, les plaidoyers pour un « déshabillage » de la Communauté française sont de plus en plus nombreux et appuyés.

Il nous a dès lors paru utile et nécessaire de faire le point sur les enjeux de ce débat. Nous commençons par une rapide mise en contexte historique, juridique et politique de la question. Mais les pages qui suivent donnent la parole aux acteurs du terrain culturel et de l'enseignement, des personnalités issues de tous les horizons idéologiques ou politiques (démocratiques).

Nous leur avons demandé de réagir aux propositions de transférer aux Régions (Wallonie et Commission communautaire française de Bruxelles) tout ou partie des compétences en matières culturelle, audiovisuelle et d'enseignement.

Il est clair en effet que la question n'est pas un propos théorique pour spécialistes du droit public, mais qu'elle touche à des valeurs et qu'elle affecte les conditions de vie et de travail de tous les citoyens : les politiques culturelles, d'enseignement et d'audiovisuel sont au cœur de notre quotidien.

Charles-Etienne LAGASSE

Président du Centre d'études Jacques Georgin



POUR COMMENCER : UN RAPPEL UTILE

Il importe avant toute chose de rappeler l'un des principaux fondements du fédéralisme belge.

Compte tenu de la répartition des populations francophones et flamandes dans les différentes régions du pays, le constituant a mis en place deux types d'entités fédérées : d'une part, les **Régions** pour toutes les matières liées au sol et pour lesquelles l'élément linguistique n'est pas déterminant ; d'autre part, les **Communautés**, définies par leur appartenance à l'une des trois langues officielles du pays, pour les matières concernant les personnes, c'est-à-dire pour lesquelles l'élément linguistique joue un rôle, comme c'est le cas pour la culture, l'audiovisuel, l'enseignement, la recherche fondamentale, ainsi que pour les matières sociales et de santé.

C'est à Bruxelles que les effets de ce système original sont les plus manifestes : chaque Communauté y est compétente pour les institutions relevant exclusivement de son rôle linguistique.

L'intérêt de cette situation est triple :

- du point de vue des autorités politiques, cette organisation permet à chaque Communauté de mener à Bruxelles des politiques adaptées à sa spécificité propre ;

- du point de vue du citoyen, celui-ci trouve une offre culturelle, pédagogique, audiovisuelle, sociale et de santé dans sa langue et correspondant à sa conception de la vie ;

- on ajoutera que le citoyen bruxellois, n'étant pas obligé de se cantonner dans les services de sa propre Communauté, peut fort bien profiter des services de l'autre Communauté : dans une famille bruxelloise, un enfant peut étudier dans une école francophone, un autre dans une école flamande, le père s'inscrire dans un club de sport francophone et la mère fréquenter une bibliothèque flamande.

Autant l'on comprend que des politiques différenciées puissent se mener à Bruxelles en matière de culture, d'audiovisuel, d'enseignement, voire de services sociaux et de santé où la communication est importante, autant cela deviendrait absurde pour des matières où l'élément linguistique n'a aucune incidence, comme les transports en commun, la politique environnementale ou l'urbanisme. Ces matières relèvent donc des Régions.

En 1970, le constituant a ainsi dressé l'épure que les révisions ultérieures allaient mettre en œuvre : la Belgique est composée de trois Communautés (flamande, française et germanophone), et de trois Régions (Flandre, Bruxelles et Wallonie). Les deux grandes Communautés sont simultanément compétentes sur le territoire de Bruxelles (19 communes), et les germanophones relèvent, pour les matières régionales, de la Wallonie.

Ce schéma de base va toutefois évoluer dans trois directions.

Du côté flamand, où l'on n'apprécie guère la dimension régionale, la superposition de la Communauté et de la Région flamandes sera acquise en 1980, avec quelques conséquences anormales, comme le fait que la Région flamande choisisse Bruxelles comme capitale, une ville située dans une autre Région, au mépris d'ailleurs d'un avis du Conseil d'Etat qui en avait révélé l'inconstitutionnalité.

En revanche, cette « fusion » a permis aux Flamands de faire des économies d'échelle puisqu'ils n'ont qu'un seul Parlement, un seul gouvernement et un seul budget.

Les Francophones ont choisi un scénario inverse : non seulement ils n'ont pas superposé la Communauté française et la Région wallonne, mais ils ont fait inscrire, en 1993, dans la Constitution, un article 138, qui permet à la Communauté française de transférer l'exercice de certaines compétences à la Région wallonne et à la Commission communautaire française de Bruxelles, c'est-à-dire au groupe linguistique du Parlement bruxellois. On « régionalise » donc d'une certaine manière des compétences communautaires.



“

Dans une famille bruxelloise,
un enfant peut étudier dans une
école francophone, un autre dans
une école flamande, le père
s'inscrire dans un club de sport
francophone et la mère fréquenter
une bibliothèque flamande.”

C'est ainsi que la Communauté française (composée pour trois quarts de Wallons) a transféré aux instances régionales l'exercice de plusieurs compétences, principalement en matière d'aide aux personnes (CPAS, personnes âgées, handicapés, intégration des immigrés...), de santé, d'infrastructures sportives et de formation professionnelle, en exécution des accords dits de la Saint-Quentin.

En 2014, les Francophones ont approfondi certaines de ces compétences en exécution des accords de la Sainte-Emilie, consécutifs à la 6^{ème} réforme de l'Etat, et y ont adjoint des compétences en matière de santé et d'aide aux personnes âgées ainsi que les allocations familiales.

Toutefois, Wallons et Bruxellois ont maintes fois répété que ce qui constituait le socle de leur identité, à savoir la culture, l'enseignement et l'audiovisuel demeurerait dans les compétences communautaires.

Quant aux Germanophones, outre l'exercice des compétences culturelles et personnalisables propres aux Communautés, ils ont progressivement négocié avec la Région wallonne le transfert à leur petite Communauté d'une série de matières liées au sol, chose facile à réaliser puisque celle-ci s'implante sur un territoire bien défini. C'est ainsi qu'a été successivement transféré l'exercice des compétences suivantes : les monuments et sites, les fouilles, l'emploi, le tourisme, diverses matières relatives aux communes.

Un débat qui refait surface

L'actualité qui motive la présente publication est, en effet, la résurgence de discours plaidant pour la poursuite de ce mouvement de « régionalisation » interne des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et s'attaquant, cette fois-ci, au noyau de celles-ci, à savoir la culture, l'enseignement et l'audiovisuel.

Le terme « résurgence » indique que le débat n'est pas nouveau. Il fait écho aux plaidoyers entendus il y a quelques décennies en faveur de la reconnaissance d'une « culture wallonne ». Quant à l'enseignement, les arguments régulièrement mis en avant sont, d'une part, la nécessité d'un lien avec les politiques économiques et d'emploi, et, d'autre part, les différences entre bassins scolaires.

Un discours essentiellement socialiste

C'est traditionnellement dans les rangs socialistes que les voix ont été les plus nombreuses et les plus vibrantes en ce sens. Les explications de cet état de choses sont multiples.

D'une part, sur le plan idéologique, les grandes grèves de 1960-61 ont servi de vecteur au concept d'une « culture wallonne » dont la trame serait ouvrière et militante. On évoquera à cet égard le film *Hiver 60* de Thierry Michel et son pendant « agricole », *Le grand paysage d'Alexis Droeven* de Jean-Jacques Andrien. Il ne faut donc pas s'étonner que la thèse régionaliste ait été promue par des mandataires du parti socialiste et des syndicalistes de la FGTB, dont l'un des premiers chantres fut André Renard.

Quant à l'enseignement, la persistance du chômage en Wallonie alimenta et continuera à alimenter des propositions en faveur d'un rapprochement institutionnel entre les politiques d'enseignement et de mise à l'emploi.

Un soutien intellectuel à cette position régionaliste se manifesta à 20 ans de distance, par deux plaidoyers de personnalités wallonnes en faveur d'une régionalisation des politiques culturelles et d'enseignement : en 1983 parut ainsi le « *Manifeste pour la culture wallonne* » et, en 2003, le « *Manifeste pour une Wallonie maîtresse de sa culture, de son éducation et de sa recherche* ». La revue *Toudi* fut l'organe militant de cette pensée régionaliste wallonne.

Une autre explication, moins noble assurément, est à chercher dans l'hégémonie du parti socialiste en Wallonie, à la différence de ses positions en Région bruxelloise. Alors qu'initialement les Francophones auraient pu superposer Communauté française et Région wallonne, le scénario ne pouvait rassurer un parti socialiste, quasi certain d'être au pouvoir en Wallonie, mais nettement moins au sein d'une Communauté française aux rapports de forces politiques plus équilibrés.

Les libéraux traditionnellement

« communautaristes »

En revanche, et pour des raisons opposées à celles qui viennent d'être exposées, les libéraux ont traditionnellement opté pour la défense de la Communauté française, comme espace de défense des francophones, unis par une même langue et une même histoire. En effet, le développement et la francisation de Bruxelles aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ont résulté d'une immigration wallonne dans la capitale de l'Etat belge, au point que l'agglomération bruxelloise, au milieu du XX^{ème} siècle, devint la plus grande ville wallonne du pays.

Un grand stratège, bien au fait du rapport de forces dans l'Etat belge, comme Jean Gol, avait bien compris que face aux 6 millions de Flamands, les Francophones ne pouvaient se permettre de négocier en ordre dispersé. Il alla même jusqu'à évoquer la « Nation francophone ».

A sa suite, le parti libéral (PLP, PRL, puis MR) réaffirma à plus d'une reprise son scénario d'une Communauté française forte et unie.

En 1986, Louis Michel et Serge Kubla déposèrent au Conseil régional wallon une proposition de décret visant à « fusionner » Région wallonne et Communauté française, en énumérant tous les avantages de cette simplification politique, administrative et budgétaire. En 2006 et en 2007, Didier Reynders, président du MR, préconisa même la superposition Région wallonne-Communauté française comme un moyen de simplifier les institutions et de susciter des économies d'échelle. L'idée se heurta au veto socialiste. En novembre 2007, suite au coup de force flamand au Parlement fédéral sur la scission de BHV, Daniel Ducarme préconisa la création d'une « Belgique française » unissant Bruxelles et Wallonie.

« Bruxelles a décidé »

Malgré cette forte présence wallonne à Bruxelles, de nombreux Wallons de toutes orientations politiques ont nourri et continuent à nourrir envers Bruxelles un sentiment de circonspection voire d'allergie qui n'est pas sans rappeler celui de nombreux citoyens des pays de l'Union européenne envers « Bruxelles », entendue au sens d'un lieu de pouvoir lointain et bureaucratique.

Il fut même des époques où aucun Bruxellois ne figurait dans le gouvernement belge et où les décisions étaient prises exclusivement par des ministres flamands et wallons, navetteurs quotidiens, mais imputées à « Bruxelles », origine de tous leurs maux. On lira ci-après que les postes ministériels de la culture et de l'enseignement furent très majoritairement détenus par des Wallons.

Vous avez dit « Communauté Wallonie-Bruxelles » ?

Malgré nombre d'éléments partagés en commun, personne ne nie les identités spécifiques des deux Régions.

C'est d'ailleurs le FDF qui fut le premier à proposer de rebaptiser la Communauté française en « Wallonie-Bruxelles » : dès septembre 1981, le sénateur André Lagasse déposait au Conseil de la Communauté française une proposition de décret intitulée "*Proposition de décret portant constitution des Régions au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles*". Le 1^{er} article stipulait: "*La Communauté Wallonie-Bruxelles se compose de deux Régions: la Wallonie et Bruxelles*". Mais aucune majorité ne se dégagea au Conseil pour voter cette proposition.

Dix-huit ans plus tard, le gouvernement de la Communauté française, constitué à l'issue des élections du 13.6.1999, reprit l'intitulé "Communauté Wallonie-Bruxelles" mais sans fondement juridique.

Le groupe "Wallonie-Bruxelles", lancé en 2007 par la ministre-présidente de la Communauté française Marie Arena, et présidé conjointement par Antoinette Spaak et Philippe Busquin, réfléchit au fonctionnement des institutions francophones et proposa le concept de "Fédération Wallonie-Bruxelles", mais en englobant l'ensemble des compétences régionales et communautaires.

Le 24 février 2008, le FDF consacra un Congrès à l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le plan institutionnel, social et économique. Il demeure aujourd'hui historiquement le premier parti politique francophone à avoir utilisé publiquement cette dénomination.

En mai 2011, la majorité issue des élections de juin 2009 dans les entités fédérées francophones popularisa l'expression pour la seule Communauté française.

Après la 6^{ème} réforme de l'Etat, une nouvelle poussée de fièvre

L'encre des accords institutionnels de la 6^{ème} réforme de l'Etat (11 octobre 2011) était à peine sèche que, dans les rangs socialistes wallons, certains se mirent à relancer le débat institutionnel.

Le 15 janvier 2012, Jean-Claude Marcourt, alors ministre PS à la Région wallonne et à la Communauté française, affirmait qu'il fallait « *déconstruire la Fédération Wallonie-Bruxelles* ». Il était suivi dans ce discours par des parlementaires wallons (Christophe Collignon, Pierre-Yves Dermagne et Nicolas Martin), par le secrétaire général de la FGTB wallonne, Thierry Bodson, et Jean-Claude Van Cauwenberghe, ancien ministre-président wallon.

Et à Bruxelles ?

Peu avant les élections de 2009, le prurit régionaliste se manifesta également en Région bruxelloise, incarné notamment par le mouvement *Pro Bruxelles* et soutenu par des personnalités telles que Philippe Van Parijs.

Deux arguments étaient avancés : le sentiment bruxellois d'être minorisé dans les organes décisionnels de la Communauté française et l'urgence d'améliorer l'apprentissage des langues par l'instauration d'un enseignement bilingue.

Le moins qu'on puisse dire est que ces positions ne rencontrèrent pas l'enthousiasme des électeurs bruxellois. En 2009, le parti *Pro Bruxelles* recueillit 2,4% pour la liste néerlandophone et 1,7% pour la liste francophone. En 2014, ce parti s'allia au PTB, au parti BUB et au parti Pirate et n'eut aucun élu.

Le MR à son tour

Le mouvement régionaliste, illustré surtout par le PS, a depuis peu été également soutenu par le MR au sein de son groupe au Parlement wallon, et également publiquement par Didier Reynders fin 2015. Mais c'est surtout du MR wallon que sont venus les plaidoyers les plus appuyés en faveur du déshabillage de la Communauté française. Après avoir annoncé début juillet 2016 le schéma d'une Belgique à 4 régions, ce parti a fait une légère marche arrière, tout en ne citant même pas la Fédération Wallonie-Bruxelles. Jean-Luc Crucke, un porte-parole du courant régionaliste, expliquait dans *La Libre* que ce n'était que partie remise et que, d'ailleurs, le schéma des 4 Régions proposé par le MR était celui qui convenait le mieux à ses alliés flamands¹.

¹ Voir *La Libre* du 12.7.2016, et notamment cet échange : Question : "Pour être clair, le MR pourrait revenir avec la revendication d'un fédéralisme belge basé sur quatre Régions dans son programme pour les élections de 2019 ?" Réponse : "Effectivement. C'est là que le débat aura lieu. (...) Quatre Régions fortes et un pouvoir fédéral fort, c'est ce qui sied le mieux à nos alliés flamands (souligné par nous)."

LES FANTASMES DE LA RÉGIONALISATION DE LA CULTURE ET DE L'ENSEIGNEMENT



Pour contester le bien-fondé de la thèse régionaliste, on peut aligner des arguments politiques et juridiques ; mais on peut également donner la parole aux acteurs du terrain pour qu'ils expriment leur conviction que, non seulement la régionalisation ne résoudra rien, mais qu'en outre, elle apportera des inconvénients et des coûts supplémentaires.

C'est ce que nous nous proposons de faire dans ce *Focus*.

La domination des Bruxellois unitaristes ?

Un des fantasmes véhiculés par les zéloteurs du maximalisme régionaliste est la prétendue domination de la Communauté française par les Bruxellois, derniers tenants d'un unitarisme dépassé.

Les faits objectifs contredisent ce fantasme.

La Communauté française dispose d'un Parlement composé de 75 élus wallons et de 19 élus bruxellois, soit un rapport de 80/20. En d'autres termes, les Wallons sont largement dominants et l'on comprend mal qu'ils se sentent mal servis par cette institution.

Puisque les politiques culturelles sont en débat, passons en revue l'origine des ministres qui ont eu la culture dans leurs attributions depuis la création des « ministères de la Culture ». De 1958 à 2016, sur les 27 titulaires du poste, 9 ont été bruxellois. Quant au poste de ministre de l'Éducation, depuis 1968, date de la séparation de fonctions autonomes par Communauté, 25 Wallons l'occupèrent, pour seulement 2 Bruxellois !

Quant au sentiment prétendument unitariste des Bruxellois, on rappellera que le FDF, qui devint rapidement après sa création le principal parti bruxellois, fut le premier à défendre à Bruxelles le schéma fédéral. S'il n'occupe plus la première place aujourd'hui, mais bien une solide troisième place, ses principaux concurrents sont devenus fédéralistes.

Bruxelles, porte ouverte sur l'Europe et le monde

Les Flamands ont bien compris l'importance de Bruxelles comme vitrine et porte d'accès à l'Europe et au monde ; aussi en ont-ils fait leur capitale, ce qui est objectivement une incongruité quand on sait que les Flamands de Bruxelles représentent moins de 10% de la population de la Région.

En revanche, les Francophones avaient toutes les raisons du monde de faire de Bruxelles la capitale de la Communauté française. Les 3 millions et demi de Wallons ont ainsi un accès au monde que beaucoup de régions européennes leur envient, tout en tâchant d'y ouvrir des représentations.

Vraiment l'intérêt de la Wallonie n'est pas de se recroqueviller sur elle-même, sorte de Mongolie extérieure, coincée entre le monde français et le monde germanique.



La Fédération Wallonie-Bruxelles, accès royal à la Francophonie

Songeons également à la scène internationale : depuis 1987, la Francophonie a accordé à la Fédération Wallonie-Bruxelles un statut à part entière, distinct de l'Etat belge. Aux sommets des chefs d'Etat et de gouvernement, la Communauté française siège à la lettre « C », et l'Etat belge à la lettre « B ». Ce statut est exceptionnel et les provinces canadiennes l'envient. Mais que survienne le démembrement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne faudra pas attendre des instances de la Francophonie qu'elles accordent le même statut à la Wallonie et à la Commission communautaire française. Le choix sera tout tracé : retour de toutes les compétences à la représentation de l'autorité fédérale.

Dans la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Wallons sont chez eux

Non seulement les Wallons détiennent la majorité de contrôle au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais l'autonomie constitutive permet une composition du gouvernement qui reflète et associe les sensibilités régionales.

Comme Daniel Ducarme et Didier Reynders (dans sa période « communautariste ») le préconisaient, le gouvernement de la Communauté française peut être composé de tous les ministres francophones des deux Régions. Ce schéma fut partiellement mis en œuvre par l'installation de quelques ministres à double casquette, surtout wallons d'ailleurs ; le stade le plus avancé consista à confier à Rudy Demotte la présidence conjointe du gouvernement wallon et de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2014, le parti socialiste détricota ce début de rapprochement institutionnel.

L'avis des experts et des politiques

Les arguments rationnels visant à contrer les tendances régionalistes ont émané des économistes comme des juristes.

Trois jours après les déclarations de Jean-Claude Marcourt en 2012, le professeur Deschamps, de l'Université de Namur, économiste reconnu et « sherpa » des négociateurs francophones, s'exprimait en ces termes : *« Je suis stupéfait. On sort à peine d'une nouvelle réforme de l'Etat qui doit encore être traduite dans des textes de loi. Et il reste désormais dix ans pour dynamiser l'économie de la Wallonie et de Bruxelles (...). Dans ces conditions, le débat intra-francophone est surprenant. Nous avons mieux à faire que de dépenser de l'énergie à de nouvelles réformes institutionnelles, où nous serons perdants, Wallons comme Bruxellois ».*

L'économiste Jean-François Thisse lui emboîta le pas en mars 2012, remarquant que *« les problèmes d'enseignement sont les mêmes à Bruxelles qu'à Charleroi, et qu'on ne voit pas en quoi la régionalisation va arranger ça »*². Il plaidait au contraire pour un espace commun en matières économique et scientifique.

Enseignement Bruxelles = Wallonie



Les juristes n'ont pas été en reste, certains allant même jusqu'à préconiser la superposition de la Région wallonne et de la Communauté française.

Qu'en pensent les constitutionnalistes ?

Interrogé en mars 2006 par *La Libre* sur la proposition de Didier Reynders de fusionner Région wallonne et Communauté française, le professeur de droit constitutionnel Hugues Dumont à l'Université Saint-Louis répondait ceci :

« Dès que Didier Reynders lance une bonne idée, le PS marque ses distances. Le front francophone vacille déjà. C'est déplorable. (...)

Ce qui m'anime dans mon plaidoyer pour la fusion, c'est d'abord la conviction que tant les Wallons que les francophones de Bruxelles ont besoin les uns des autres, et que cette solidarité objective passe par un lien institutionnel. Les analystes sont d'accord pour regretter que les plans de redressement de la Wallonie et de Bruxelles se soient faits dans l'ignorance mutuelle. On ne peut à la fois déplorer cet état de fait et se désintéresser d'une bonne alternative institutionnelle.³ »

En 2010, dans les colonnes du même quotidien, Hugues Dumont insiste :

« Je suis en désaccord total avec les tentations de repli régionaliste. Ce qui relie Bruxelles à la Wallonie, c'est d'abord le français : avec tout ce qu'elle véhicule, la langue a une importance considérable. C'est ensuite un lien économique : la Wallonie a besoin de Bruxelles comme de pain. C'est aussi une histoire commune. »⁴

Quelques années plus tôt, le professeur Francis Delpérée utilisait aussi l'argument politique de l'union des francophones pour équilibrer le rapport de forces face aux négociateurs flamands, avec le rappel de l'argument de Staline : *« combien de divisions ? »*.

C'est, qu'en effet, la réflexion sur l'union des francophones doit s'inscrire dans la perspective des négociations futures sur le sort de l'Etat belge et du rapport de forces avec les partis flamands. Plusieurs personnalités et groupes de travail en Wallonie-Bruxelles ont travaillé à des scénarios du futur. On citera notamment :

- Les Assises Wallonie-Bruxelles de la Fédération PRL-FDF du 27 septembre 1996, dont le document institutionnel proclame : *« La Communauté française est le pouvoir politique qui organise la solidarité, la cogestion des intérêts communs de la Wallonie et de Bruxelles »*.

- Le Manifeste "*Choisir l'avenir*", émanant d'un groupe d'universitaires wallons et bruxellois (en 1997)⁵;

- Le Manifeste *pour l'unité francophone* d'Antoinette Spaak et Serge Moureaux, publié en mai 2007 ;

- Le rapport du groupe "Wallonie-Bruxelles", évoqué ci-avant.

³ *La Libre*, 28.3.2006.

⁴ *La Libre* 16.9.2010.

⁵ Publié dans le numéro 1/1997 de la Revue générale.



Hainaut

Luxembourg

Richesses

Liège

Bruxelles

Namur

*Brabant
wallon*

Echanges

Partenaires

Ces divers documents insistent sur la nécessaire union des Wallons et Bruxellois, tout particulièrement dans le contexte de futures négociations institutionnelles avec les partis flamands.

En réponse aux sorties régionalistes de députés wallons du MR, Joëlle Milquet, alors ministre de l'Enseignement, réagissait dans un communiqué de presse : il s'agissait pour elle d'un « suicide de l'unité francophone et un cadeau dangereux à la N-VA ».

Premier argument : « l'enseignement a besoin de tout sauf d'un x^{ème} débat stérile institutionnel (...). Ce n'est pas son niveau de pouvoir qui est l'enjeu essentiel de l'enseignement, mais sa qualité, son équité, son efficacité, sa modernité, ce qui constitue le contenu du Pacte pour un Enseignement d'excellence. Ce n'est pas en créant de manière absurde un enseignement différent entre Uccle et Waterloo que nos élèves s'en sortiront mieux ! »

Second argument : « la suppression d'un espace francophone commun incarné juridiquement par la Communauté française et politiquement par la Fédération Wallonie-Bruxelles est un suicide francophone (...). C'est tout simplement le refus de l'appartenance collective à une identité francophone qui est compatible avec le fait régional, qui transcende les deux régions et doit les fédérer au-delà de l'exercice légitime de leurs compétences. » La ministre évoque le risque d'un « affaiblissement des francophones pourtant minoritaires et de leurs institutions face à l'homogénéité de l'unité flamande et ses futures revendications »⁶.

Dans les rangs du PS, ces propos sont soutenus par certains. Le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Rudy Demotte (PS), explique :

*« Dans le contexte communautaire qui est celui de la Belgique, il n'est pas judicieux pour les francophones de Bruxelles et de Wallonie d'apparaître ainsi divisés face aux Flamands (...). Il faut garder une cohésion entre Bruxelles et la Wallonie. »*⁷

De même, Charles Picqué, président du Parlement bruxellois, considère, « qu'à la veille de nouvelles tentatives flamandes de réformer l'État, les francophones seront moins forts pour défendre leurs intérêts s'ils sont divisés »⁸. ■

6 http://milquet.cfwb.be/gw_presse

7 RTBF, 21/10/2015.

8 RTBF, 21/10/2015.

CULTURE : LES ACTEURS DE TERRAIN S'EXPRIMENT

Fidèle à sa méthodologie, le Centre d'études Jacques GeorGIN a soumis à des personnalités d'horizons divers la question de la régionalisation des politiques culturelles.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de la carte blanche publiée dans *La Libre*, ainsi que deux entretiens : l'un avec un acteur (dans tous les sens du terme) de la vie culturelle, Michel Kacelenbogen, directeur du Théâtre Le Public, mais également analyste et grand connaisseur du secteur du spectacle vivant en FWB ; l'autre avec un Wallon, observateur attentif de la scène culturelle de Wallonie-Bruxelles, Jean-Noël Bloom.



CARTE BLANCHE

LA CULTURE : SOCLE COMMUN DES VALEURS PARTAGÉES PAR LES WALLONS ET LES BRUXELLOIS

Une nouvelle fois, ces derniers temps, des voix se sont fait entendre en faveur d'une régionalisation de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et en particulier de la culture.

Au moment où les citoyens sont confrontés à d'importants défis de société, plutôt qu'au besoin de se relancer dans de nouveaux chantiers institutionnels, nous comprenons mal cette démarche.

La langue et la culture constituent un vecteur d'échanges et de dialogue entre Wallons et Bruxellois. Ils ont tant à gagner des synergies culturelles et créatrices qu'ils entendent nouer ensemble!

Certes, il faut pouvoir prendre en compte la dimension territoriale et économique de la politique culturelle, mais ce n'est pas un argument suffisant pour régionaliser la culture car le clivage ne réside nullement en une différence entre régions, mais plutôt entre les grandes villes et les autres territoires. Il est donc fondamental de tenir compte de cet élément. Wallons et Bruxellois doivent pouvoir défendre ensemble les diversités et les richesses locales.

Régionaliser les compétences en matière culturelle, c'est multiplier les administrations et réduire les budgets, c'est compliquer encore la vie des artistes et des responsables des structures culturelles. Qu'on pense par exemple à tous les organes consultatifs comme les commissions d'avis, le Conseil du livre, la Commission de sélection des films, etc.

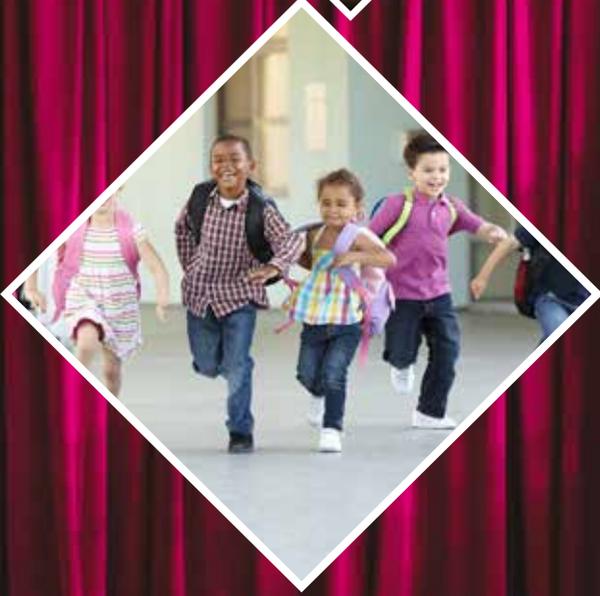
Régionaliser la culture, c'est scinder l'audiovisuel : veut-on multiplier les législations sur cette matière en pleine évolution, dédoubler la RTBF ? Même chose pour les aides à la presse écrite.

Régionaliser la politique culturelle, c'est diluer la force de frappe des francophones en Belgique et dans le monde.

Régionaliser la culture, c'est aussi entraver la dynamique qui permet aux Wallons et aux Bruxellois d'inscrire leurs enjeux économiques et sociaux dans un horizon prometteur grâce à leur complémentarité.

C'est pourquoi les signataires du présent texte en appellent au monde politique de Wallonie-Bruxelles pour maintenir et renforcer la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ces domaines.

Signataires : Jean-Luc OUTERS (écrivain), Michel HUISMAN (artiste), Roger DEHAYBE (ancien Commissaire général aux relations internationales de Wallonie-Bruxelles), Bernard HENNEBERT (coordonnateur de Consoloisirs), Martine LA HAYE (ancienne Directrice adjointe du cabinet de la ministre de la culture), Gaëtan VANDEPLAS (Guichet des Arts), Marc WILMET (Professeur à l'ULB), Dominique SERRON (directrice de l'Infini Théâtre), Michel BAUDSON (ancien directeur de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles et ancien président de la Commission des arts plastiques de la FWB), Jean-Pierre DERU (directeur de l'Association Marcel Hicter pour la Démocratie culturelle), Jean-Michel D'HOOP (metteur en scène), Philippe GARCIA, président de la FNCD (Fédération Nationale des Compagnies Dramatiques), Jacques DE DECKER (Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de langue et de littérature françaises), Bernard MARCELIS (président de la Commission consultative arts plastiques du ministère de la FWB), Jacques DECK (conseiller culturel), Pierre MERTENS (écrivain), Jean-Louis COLINET (directeur du Festival de Liège), Savina DELLICOUR (cinéaste).





Compte-rendu de l'entretien avec Michel KACENELEBOGEN, directeur du Théâtre Le Public (14 juillet 2016)

MICHEL KACENELEBOGEN est un acteur important de la scène théâtrale bruxelloise. En 1994, il se lança dans un défi apparemment fou puisqu'il créa un théâtre privé, qui fonctionna sans subventions pendant plusieurs années. Les autorités politiques s'intéressèrent à cette entreprise culturelle et lui assurèrent un contrat-programme. Aujourd'hui, *Le Public*, dont les recettes hors subventions constituent 53% du total, présente 560 représentations par an, qui génèrent 20% des recettes-spectateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et 35% de celles de la Région bruxelloise.

« Je constate tout d'abord un paradoxe du politique qui un jour veut réamplifier le fédéralisme et le lendemain réclamer davantage d'autonomie pour sa Région et sa Communauté (...).

Cette volonté politique d'instrumentaliser la culture, par exemple, ne participe pas d'une logique globale. En période de pénurie financière, ce qui est le cas actuellement, on doit aller vers une nouvelle organisation des structures pour donner davantage de moyens aux artistes, mais pas multiplier les structures.

Dans ce territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui reste malgré tout d'une superficie fort moyenne, à peine comparable avec une Région française, on devrait alors aussi régionaliser la télévision (l'audiovisuel est intimement lié au pôle culturel) !

Personnellement, je ne vois aucune plus-value à une régionalisation. Si je me fais l'avocat du diable, si tant est qu'elle serait mise en œuvre, cette régionalisation devrait nécessairement impliquer plus de moyens pour Bruxelles qui est la capitale, qui a une réalité urbaine exclusive, que pour des villes wallonnes.

Il ne faut pas confondre respect des spécificités, ce que je m'efforce de faire en tant que directeur d'une institution culturelle, et découpage économique.

Déjà que la séparation des budgets FWB/Communauté flamande n'a pas amélioré la situation des artistes, je ne vois pas l'intérêt de détricoter une fois de plus nos moyens.

La politique culturelle, c'est celle qui crée le lien entre l'artiste et le citoyen ; au politique de veiller à préserver et à renforcer ce lien, pas à l'affaiblir. » ■

Compte-rendu de l'entretien avec Jean-Noël BLOOM

(15 juillet 2016)

JEAN-NOËL BLOOM est un Wallon, ancien responsable des relations publiques de Wallonie-Bruxelles International, actuellement chargé de relations publiques indépendant. Il a une longue expérience du monde culturel de Wallonie-Bruxelles.

CEG : Qu'évoquent chez vous les appels récurrents de certains milieux wallons à la régionalisation de la culture ?

Je souhaiterais que mes propos ne soient pas perçus comme polémiques. Mais il faut oser voir certaines réalités en face sans complaisance, les nommer et en tirer les enseignements qui s'imposent !

Ainsi, quand un ministre-président de gouvernement s'abandonne à d'indignes égarements bilieux sur les frontières de la Communauté voisine ou qu'un président de Parlement s'offusque du fait que « l'élite belge se soit malheureusement investie dans de bonnes relations avec la France plutôt qu'avec les Pays-Bas », je me dis que tout cela n'est pas anodin et qu'une cohésion renforcée de l'axe Wallonie-Bruxelles est plus que jamais indispensable ! La candeur n'est pas de mise.

S'agissant plus précisément de cette culture en laquelle l'immense majorité des Wallons et des Bruxellois se reconnaissent, elle ne se fonde pas seulement sur le partage d'une même langue, d'un patrimoine commun et d'affinités évidentes, mais aussi sur le socle de valeurs telles que le respect des droits de l'homme et du citoyen, la tolérance, la solidarité, l'ouverture au monde et aux autres cultures.

Avouez qu'il serait particulièrement incongru de plaider, au nom de ces mêmes valeurs partagées, pour une sorte de « Brexit culturel wallon » !

Je ne comprends pas cette stratégie du repli sur soi, voire de l'isolement.

Chez les tenants de la régionalisation, on invoque une identité culturelle propre à la Wallonie. Selon eux, Bruxelles ne reconnaîtrait pas assez la « culture wallonne »...

Cette thèse de la spécificité culturelle wallonne relève du fantasme et de la vaticination tant on constate que les échanges Wallonie/Bruxelles entre artistes de toutes disciplines, auteurs, institutions, sont multiples, constants et se confondent depuis très longtemps !

Pouvez-vous me dire ce qui distingue fondamentalement la création et les réalités culturelles wallonnes de celles de Bruxelles très majoritairement francophone ? Mises à part les traditions et manifestations folkloriques locales ou encore la pratique malheureusement décli-

nante de quelques dialectes...A ce niveau d'analyse, Binche, Nivelles ou Malmédy seraient fondées de revendiquer leur identité !

Quant au déficit de reconnaissance par Bruxelles de la supposée culture wallonne, c'est un mauvais procès fait à la capitale quand on constate que depuis 1958, le nombre de ministres wallons ayant exercé la charge des matières culturelles est de 18 pour 9 bruxellois (source : ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles) ! Sauf à considérer que leur travail fut déficient ou qu'ils auraient exercé leur ministère sous influence... l'argument n'est ni pertinent ni raisonnable.

La place et le rôle de Bruxelles en tant que capitale vous paraissent donc essentiels?

Ecoutez, pour avoir travaillé durant plus de trois décennies à la promotion de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein du Commissariat général aux Relations internationales (CGRI) et de Wallonie-Bruxelles International (WBI), je puis vous affirmer que pouvoir se revendiquer, sur la scène internationale, d'une entité géopolitique dont la capitale est Bruxelles est un atout formidable. Est-il utile de souligner que Bruxelles est le siège d'une foule d'institutions et d'organismes internationaux et reconnue en tant que telle ?

Et que dire de l'intérêt de nous présenter unis et cohérents, Wallons et Bruxellois, dans le vaste espace international francophone et dans les structures de l'OIF... !

En conclusion, je suis intimement convaincu que le bon sens finira par l'emporter en cette matière.

Enfin, pour élargir le propos, il me plaît de livrer ici une citation de Claude Lévi-Strauss : « La diversité des cultures humaines ne doit pas nous inviter à une observation morcelante ou morcelée. Elle est moins fonction de l'isolement des groupes que des relations qui les unissent ». ■

ENSEIGNEMENT : QUELLE PLUS-VALUE ?

Nous publions ci-dessous les entretiens que nous ont accordés trois responsables du monde de l'enseignement et les faisons suivre de notre propre analyse.





Compte-rendu de l'entretien avec Etienne MICHEL,

directeur général du Secrétariat général de l'enseignement catholique (17 juin 2016)

CEG : Que pensez-vous de notre démarche ?

La démarche effectuée par votre centre d'études me paraît pertinente. Il faut à mon sens se remémorer les objectifs que l'on avait lors de la création de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agissait de mettre en place une institution compétente pour les matières culturelles et personnalisables, avec comme référence une langue et une culture communes pour la Wallonie et Bruxelles. La Communauté française est apparue à l'origine comme un élément d'équilibre dans la structure de l'Etat fédéral. Aujourd'hui, elle constitue peut-être une condition de viabilité de la fédération belge. Sa disparition alimenterait, par exemple, des forces centrifuges au sein des partis politiques qui, jusqu'à présent, sont également organisés sur une base communautaire. La Belgique serait-elle encore gouvernable dans ces conditions ? Qu'on le veuille ou non, le gouvernement fédéral est constitué à partir des deux grandes communautés et par l'intermédiaire de partis politiques organisés à cette échelle.

Par ailleurs, il est relativement paradoxal de voir émerger des tentatives régionalistes alors que l'on constate un certain affaiblissement des identités culturelles et régionales au détriment des identités culturelles et linguistiques. Peut-on sérieusement parler de « culture bruxelloise » ou de « culture wallonne » ? Ou faut-il considérer que nos identités sont nécessairement multiples (européenne, belge, francophone) et inscrites dans des territoires (les régions, les communes ou les provinces) ?

En regard de quelle question la régionalisation de l'enseignement constituerait-elle une solution ?

Je ne vois pas en regard de quelle question ou problème proprement scolaire la régionalisation de l'enseignement apparaîtrait à l'évidence comme une solution. Mon hypothèse est que la demande de régionalisation de l'enseignement est un phénomène de nature principalement politique. Le ministre-président de la Région wallonne ne s'y est pas trompé : « Sans l'enseignement et la culture, la Région wallonne est eunuque ». Dans cette formule, on discerne le souhait d'exercer un pouvoir davantage que la perspective d'évolutions désirables au titre de la politique de l'enseignement ou de la culture.

Par ailleurs, rien ne s'oppose à prendre en compte l'existence d'éventuelles « différences objectives » éventuellement sur base sous-régionale, au sein même de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'ailleurs déjà le cas pour certaines dimensions de la politique :

♦ des obligations différentes d'apprentissage du néerlandais entre la Région bilingue de Bruxelles et la Wallonie ;

- ◆ la politique de création de nouvelles places dans les écoles en référence à des indices de saturation et de croissance démographiques sous-régionale ;
- ◆ la politique de « financement différencié » qui tient compte de l'indice socio-économique des quartiers de provenance des élèves ;
- ◆ etc.

A cet égard, le « Pacte pour un enseignement d'excellence » ouvre des voies nouvelles, dans la mesure où une distinction plus claire devrait être établie entre les rôles de l'autorité publique comme opérateur ou comme régulateur. L'exercice-même de cette fonction de régulation pourrait, demain, être pour partie décentralisé à l'échelle des zones d'établissement.

Quelles seraient les difficultés liées à l'effectivité de la régionalisation ?

Sans rentrer dans des développements trop complexes, on peut citer quatre ordres de préoccupation :

- ◆ l'atteinte portée à l'unicité culturelle et linguistique des francophones ;
- ◆ les conditions de la mobilité étudiante entre les régions ;
- ◆ les conditions de la mobilité des enseignants si leurs statuts devaient finir par diverger ;
- ◆ des « déséconomies » d'échelle associées à la scission de l'administration de l'enseignement sur une base régionale. ■





Compte-rendu de l'entretien

avec Roberto GALLUCCIO,

administrateur délégué du CPEONS (3 juin 2016)

Je m'exprime en mon nom personnel, car le débat n'a pas encore eu lieu au sein de notre institution.

Je rappelle que le CPEONS, qui est l'organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs d'enseignement reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, organise, sous l'égide des communes, des villes, des provinces et de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles, un enseignement public, géré par des mandataires politiques démocratiquement élus.

Pour ma part, je suis farouchement opposé à la régionalisation de l'enseignement et ce, pour les raisons suivantes :

1. *Bruxellois de cœur, mais vivant à Wemmel, commune à facilités, je m'intéresse de près à ce qui touche à l'enseignement en Flandre : je dois dire que le modèle flamand qui a fait le choix d'une Région qui finance la Communauté a le mérite de la clarté et est plus efficace.*

On ne réécrit pas l'histoire, bien sûr, mais l'asymétrie Nord/Sud sur le plan des institutions, sans parler des erreurs de financement de la Communauté française en 1988/1989, certes corrigées partiellement en 2001, continue à peser aujourd'hui.

L'on constate une absence d'unité dans le transfert de moyens entre l'enseignement public tel qu'il est organisé aujourd'hui en Wallonie et celui organisé à Bruxelles.

C'est pourquoi je crois fortement qu'un pouvoir régulateur centralisé comme l'est la Communauté française en matière d'enseignement permettra une progression commune, notamment en matière de statistiques PISA, et une meilleure évaluation des besoins.

Sur le plan institutionnel, l'existence d'un seul pouvoir régulateur normatif en matière d'enseignement pour tout le territoire de la Wallonie et de Bruxelles demeure essentielle pour corriger cette dissymétrie Région/Communauté au Sud.

2. *L'autre raison est, disons, plus pédagogique : la Région wallonne comme bruxelloise d'ailleurs ont une vision utilitariste de l'enseignement, celui-ci devant servir le socio-économique essentiellement voire exclusivement.*

Or, l'enseignement c'est aussi le développement culturel et personnel de celui qui reçoit la formation.

Si l'on régionalise l'enseignement, je crains que l'on perde cette valeur fondamentale qu'apporte l'instruction publique, ainsi qu'un fossé qualitatif grandissant entre l'enseignement libre et l'enseignement public.

On peut dire d'ailleurs aux partisans de la régionalisation que la définition des bassins répond déjà à l'adaptation des besoins aux caractéristiques socio-économiques d'une sous-région en Wallonie.

Dès lors, où est la plus-value d'une régionalisation, d'autant que je vois poindre de surcroît le danger d'une suppression de l'enseignement qualifiant et d'une globalisation de la formation professionnelle et de la formation en alternance.

Pour autant, je ne suis pas hostile à une évolution au niveau interne au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus particulièrement quant à son rôle de pouvoir organisateur.

Il serait sans doute souhaitable que la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en gardant bien évidemment son pouvoir régulateur normatif, cède sa qualité de pouvoir organisateur.

A cet égard, j'entrevois deux options :

- soit l'on crée un OIP (organisme d'intérêt public) à l'instar de ce que l'on a mis en place avec l'ARES, pour l'enseignement supérieur, qui assumera le rôle de pouvoir organisateur de l'enseignement officiel ;*
- soit l'on confie ce rôle respectivement aux Provinces et à la Cocof, en Wallonie et à Bruxelles, qui exercent déjà cette mission de pouvoir organisateur. ■*





Compte-rendu de l'entretien avec Fanny CONSTANT,

secrétaire générale du CEGP (Conseil de l'enseignement des communes et des provinces) (4 juillet 2016)

Je m'exprime à titre personnel, l'examen de la question n'ayant pas encore été mis à l'agenda du CA de mon institution.

Le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces a dans son ADN la solidarité entre ses différents membres, les pouvoirs organisateurs et, partant, entre les Régions et, effectivement, sur ce plan peut se porter garant de l'unicité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutefois, ne nous voilons pas la face : des réalités de terrain sont différentes au niveau de nos pouvoirs organisateurs en Wallonie et à Bruxelles, en termes d'apprentissage de la seconde langue, de pression démographique, ou encore de mixité culturelle, voire au niveau de l'application des législations communales, ou des financements et aides complémentaires.

Ces réalités différentes ne facilitent pas toujours cette solidarité. Néanmoins, on peut estimer raisonnablement que le Pacte pour un Enseignement d'Excellence, qui fait référence à une large décentralisation et à une délégation de pouvoirs aux bassins scolaires et aux différents acteurs, permet dans une certaine mesure de répondre aux attentes des Régions, mais laisse une page blanche au niveau du financement.

Par ailleurs, le ratio coût/efficacité du processus de régionalisation de l'enseignement pourrait s'avérer prohibitif.

Je suis plus encline à penser que si évolution il doit y avoir, c'est plus certainement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles en sa qualité de pouvoir organisateur. Assumer aujourd'hui une fonction de pouvoir régulateur et de pouvoir organisateur, c'est certainement trop lourd pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A cet égard, les communes et les provinces au niveau wallon et la Cocof en région bruxelloise, qui remplissent déjà cette mission, pourraient reprendre dans leur giron les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles ; cela irait dans le sens d'une simplification des structures. Là également, la question du transfert tant sur le plan administratif que financier devrait faire l'objet d'analyses et de négociations préalables.

Je voudrais enfin signaler qu'il est important que ce débat sur la régionalisation ne serve pas uniquement les intérêts de certains partis politiques : l'objectif doit demeurer celui d'améliorer la qualité de l'accueil des élèves et de notre enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles et non pas de faire de l'institutionnel pour l'institutionnel. ■

L'ANALYSE DU CEG

Souvent évoquée, la régionalisation de l'enseignement n'est pas accompagnée de démonstrations de plus-value dans le chef de ceux qui la soutiennent.

1. Si l'objectif est de régionaliser les normes, c'est aller à l'encontre du mouvement européen visant à favoriser la libre circulation des personnes et à harmoniser les formations au niveau européen.

Les réformes de l'Etat ont déjà fort compliqué la situation des Wallons et des Bruxellois, qui doivent parfois vivre sur les deux Régions. Ce n'est pas le moment de rajouter des difficultés pratiques de reconnaissance de diplômes d'une Région à l'autre, sans parler du statut des enseignants.

2. Si l'objectif est de transférer le pouvoir organisateur (PO) de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) aux institutions régionales, on répondra que :

a. La régionalisation du pouvoir organisateur de la FWB va tout simplement créer des dépenses nouvelles, par une multiplication des structures et entraîner des dés-économies d'échelle. La régionalisation risque de démultiplier les coûts administratifs et de fonctionnement sans garantie d'une plus grande efficacité.

b. Transférer à la Commission communautaire française la qualité de pouvoir organisateur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est risquer des difficultés budgétaires structurelles graves alors que la Cocof est elle-même sous asphyxie financière.

3. Si l'objectif est de rapprocher l'enseignement des politiques de formation professionnelle et des politiques de l'emploi, on répondra que :

a. La situation actuelle le permet déjà.

b. La cohérence politique serait mieux assurée si l'on composait le gouvernement de la FWB par les ministres des gouvernements régionaux.

4. Si l'objectif est de rapprocher les politiques d'enseignement des réalités sociologiques du terrain, on répondra que :

a. Les spécificités -réelles- n'opposent pas en bloc la Wallonie à Bruxelles, mais certaines situations locales ou de bassins à l'intérieur de Bruxelles et à l'intérieur de la Wallonie.

b. La bonne réponse est l'autonomie des établissements. Ceci correspondrait par ailleurs aux demandes des enseignants et des PO d'avoir davantage d'autonomie dans les moyens pour atteindre des objectifs. Telle est la position défendue par le FDF - devenu DéFI - depuis plus de 30 ans.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE: UN ESPACE COMMUN WALLONIE-BRUXELLES

L'enseignement supérieur s'inscrit naturellement dans un espace commun Wallonie-Bruxelles. Non seulement les coopérations interuniversitaires sont une nécessité, mais plusieurs de nos universités ont des implantations bi-régionales. Nombre de hautes écoles cherchent en outre à s'adosser à une université. Dans la grande compétition mondiale sur le terrain de l'enseignement supérieur, séparer nos deux Régions relèverait de l'inconscience.



Si l'on veut prendre le temps de réfléchir un instant, on constate que ce qui unit les Wallons et les Bruxellois est plus important que ce qui les distingue ; et que ce qui les distingue n'est pas nécessairement lié à l'appartenance à l'une ou l'autre Région. Entre les villages de la province du Luxembourg, le Brabant wallon et les grandes villes industrielles, quelles sont les spécificités à ce point essentielles qu'il faille exiger des diplômes différents, scinder la RTBF ou instaurer des aides aux écrivains sur d'autres critères que pour les Bruxellois ?

Mais il faut aller au-delà de ce constat portant sur les seules compétences actuelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faut anticiper le nouveau dialogue communautaire qui s'annonce à partir de 2019. Face à l'Etat flamand en gestation, les francophones ne peuvent avoir comme projet de se disperser en un « archipel » d'entités d'opérette. La Fédération Wallonie-Bruxelles, compétente au départ pour toutes les matières non réservées à l'Etat belge, devra alors s'affirmer comme une entité bi-régionale mais soudée pour être capable de faire jeu égal avec l'Etat flamand.

Ce n'est donc vraiment pas le moment de déshabiller la Fédération Wallonie-Bruxelles telle que nous la connaissons à l'heure actuelle !

CONCLUSION



ceG

**CENTRE D'ÉTUDES
JACQUES GEORGIN**

CENTRE D'ÉTUDES JACQUES GEORGIN

127, chaussée de Charleroi
1060 Bruxelles

Tél. 02 533 30 16

Télec. 02 539 36 50

chverbist@cejg.be

www.cejg.be

Suivez-nous sur Facebook